

Bureau de la CLE

Mardi 2 mai 2023

de 14h à 16h au Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

ORDRE DU JOUR

- 1. Avis sur le PLU de Raimbeaucourt
- 2. Avis sur le projet de requalification du guartier Sabatier à Raismes
- 3. Retour sur les avis
- 4. Modification du planning 2023
- 5. Actualités/ questions diverses

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

Dans le collège des élus (2/6 membres) :

- Présidence : Jean-Paul FONTAINE
- · Représentant du Parc naturel régional Scarpe-Escaut : Simon LESUR

Dans le collège des usagers (1/3 membres)

· Fédération Nord nature environnement (Jean-Claude LEGRAND)

Dans le collège de l'Etat (1/3 membres)

Agence de l'eau Artois Picardie (Stéphanie PASQUET)

Invités permanents présents :

- Aurélien THURETTE, représentant la directrice du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- · Didier VAN POUCKE, représentant du Parc naturel Régional

Invités:

- · Adeline LAFONTAINE, animatrice SAGE Scarpe aval, Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- · Matthieu HOYAU, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- Baptiste LEMIR, Douaisis agglo

Excusé(e)s:

- · Représentant Douaisis Agglo : Edith BOUREL
- Chambre d'agriculture (Nicolas DEBRABANT)
- · Direction territoriale des territoires et de la mer (Jérôme MALBRANCQ)
- · Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Olivier PREVOST)
- Président de la commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource » : M.
 Michel DUPONT
- · Jean-Luc DETAVERNIER, représentant du Département
- Marc DELECLUSE, Président du SMAPI



COMPTE-RENDU

Jean-Paul FONTAINE introduit la séance par la prise de poste effective depuis le 27 février 2023 de **Adeline LAFONTAINE**, animatrice SAGE Scarpe aval. Il remercie Tangui LEFORT et Aurélien THURETTE d'avoir palier pendant 11 mois à l'absence d'animatrice.

1) Avis sur le PLU de Raimbeaucourt

L'arrêt de projet du PLU de Raimbeaucourt ayant été reçu avant l'arrivée de l'animatrice du SAGE, Tangui LEFORT présente le projet.

Celui-ci réduit drastiquement la consommation de l'espace par rapport au PLU actuel datant de 2014 et intègre les divers enjeux liés à l'eau. Néanmoins des recommandations figurant dans la note technique ci-jointe sont présentées et validées avec notamment le retrait au niveau règlementaire des plans d'eau.

Le bureau émet donc un avis favorable et demande de :

- Nuancer la contribution du PLU aux objectifs du SAGE
- Ajouter à la note technique une demande d'étendre le coefficient de biotope actuellement mobilisé dans la zone 1AU à tout ou partie de la zone urbanisée
- Rappeler l'importance des risques de ruissellement et de demander qu'ils soient pris en compte.

L'agence de l'eau rappelle que le volet ruissellement est un élément important dans le nouveau SDAGE Artois Picardie (2022-2027).

Baptiste LEMIR informe que la DDTM mène actuellement une étude sur le ruissellement.

2) Avis sur le projet de requalification du quartier Sabatier à Raismes

Adeline LAFONTAINE présente le projet de requalification du quartier Sabatier à Raismes. Ce projet avait été transmis à l'ensemble du bureau, ainsi qu'une note technique. Aucune remarque n'a été transmise avant la réunion du bureau.

Ce projet ambitieux permettra de réduire l'imperméabilisation de près de 4% et de réduire les volumes de ruissellement.

Ce projet contribuera à atteindre les objectifs du SAGE, cependant des pistes d'amélioration sont à prendre en compte, notamment :

- Mettre en place des mesures de contrôles des eaux rejetées (par le porteur de projet) ;
- Déployer des coefficients de biotope.

Monsieur LEGRAND se pose la question sur ce qu'il en est vis-à-vis de la qualité des cours d'eau notamment au niveau de la base de loisirs de Raismes. Les rejets sont-ils surveillés ? analysés ?



Adeline LAFONTAINE répond qu'il est demandé dans la note technique que des analyses soient faites par le pétitionnaire au niveau des rejets. Ces rejets doivent respecter les objectifs d'atteinte du bon état écologique. L'entretien des dispositifs d'assainissement est à la charge du pétitionnaire ou un conventionnement doit être fait avec le gestionnaire du réseau d'assainissement.

Monsieur LEGRAND rappelle que les Fontaines d'Haveluy est un secteur avec d'importants problèmes de pollution, notamment au niveau des rejets d'assainissement.

Adeline LAFONTAINE répond que c'est en effet un point noir connu. Celui-ci sera rappelé lors de l'atelier PERISCOP du 4 mai à l'agence de l'eau.

Monsieur HOYAU explique que de nombreux acteurs sont concernés par ce sujet et que ceux-ci doivent se réunir pour discuter ensemble de la problématique.

Monsieur FONTAINE propose que le SAGE doit être coordinateur, mais les maitres d'ouvrages doivent mettre en œuvre des actions concrètent sur ce sujet récurrent.

Le bureau émet donc un avis favorable concernant le projet de requalification du quartier Sabatier à Raismes tout en prenant en compte les recommandations.

Il est également proposé qu'une lettre soit envoyée aux autorités environnementales sur les problèmes de pollutions des Fontaines d'Haveluy.

3) Retour sur les avis

Adeline LAFONTAINE présente ensuite les différents avis de la DDTM reçus depuis son arrivée concernant les dossiers de déclaration loi sur l'eau.

Adeline LAFONTAINE présente ensuite l'avis technique sur le projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Orchies.

Au vu de la nature des modifications, le SAGE est concerné par la modification n°2 intégrant dans le règlement de consultation l'incorporation obligatoire de places de stationnement. Concernant cette modification, le bureau souhaite que soit prises en compte les zones sensibles aux remontées de nappes afin d'y interdire les parkings en sous-sols. Par ailleurs, le bureau propose de profiter de cette procédure pour prendre en compte le zonage de la plaine humide du SAGE dans le zonage et le règlement du PLU, afin d'y interdire la création de plans d'eau et de solliciter une caractérisation zone humide pour les projets qui s'y développeraient.



4) Modification du planning 2023

Suite à son arrivée, Adeline LAFONTAINE a revu le planning 2023 (Cf. présentation).

Comme validé en CLE, deux lettres d'infos seront diffusées en 2023 :

- 1- Eau et biodiversité
- 2- Ressource en eau

Contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la CLE du 16 décembre 2022, il n'y aura pas de CLE le 10 mai 2023.

Trois commissions thématiques seront mises en place en 2023 :

- 1- Commission sur le partage de la ressource le 13 juin
- 2- Commission « usages et communication » dans le cadre du CARE en octobre
- 3- Commission « zones humides et aquatiques » en novembre

Concernant la commission « partage de la ressource », le bureau se pose la question de « Comment mobiliser les usagers ? ».

Stéphanie PASQUET informe que le SAGE Scarpe amont a réalisé un « panel citoyen ».

Aurélien THURETTE rappelle que l'étude HMUC doit intégrer les « Usagers » et qu'il est compliqué de réunir un panel citoyen pour le 13 juin.

Adeline LAFONTAINE propose que n'importe quelle personne pourrait s'inscrire sur le site Internet du SAGE aux commissions thématiques.

Stéphanie PASQUET propose que la CLE du SAGE soit accompagnée au niveau de la communication, la concertation pour la définition des volumes prélevables lors de l'étude HMUC.



5) Actualités/ questions diverses

Vigilance sécheresse :

Adeline LAFONTAINE informe ensuite que le département du Nord est en vigilance sécheresse depuis le 14 avril et ceci jusqu'au 30 juin 2023.

- Plan EAU:

De plus le plan EAU, présenté par le président de la république, évoque le SAGE dans 3 mesures sur 53 :

Mesure 10 : Des objectifs chiffrés de réduction des prélèvements seront définis dans les documents de gestion de l'eau à l'échelle des 1100 sous bassins du pays, à savoir les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). A l'occasion de leurs révisions, tous les SAGE intégreront des trajectoires de prélèvement alignées avec les scénarios prospectifs. Dès 2027

Mesure 33 : Chaque sous-bassin versant sera doté d'une instance de dialogue (CLE) et d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource. D'ici 2027

Mesure 34 : Les SAGE seront modernisés (fonctionnement simplifié des commissions locales de l'eau et portée du règlement conforté) et encouragés à définir des priorités d'usage de la ressource en eau ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage. Dès 2023

- Questions:

Monsieur LEGRAND demande si les molécules des pesticides notamment le chlorothalonil et S-métolachore sont-elles surveillées ? comment sont placées nos différentes ressources de notre bassin ? Qu'est-il envisagé pour ce suivi ?»

Il est répondu que plus de 250 molécules sont vérifiées et si les limites sont dépassées, une interdiction de consommation d'eau est prise par l'ARS.

Monsieur FONTAINE dit que les analyses d'eau ne sont pas transmises aux mairies.

Hors réunion (demande de Monsieur LEGRAND) : La CLE peut-elle être informée si des analyses de ces molécules de pesticides sont analysées ? Si elles dépassent les valeurs seuils et dans ce cas où elles se situent.

Monsieur LEGRAND demande ensuite quels sont les dossiers qui arrivent au SAGE ? en effet, l'agrandissement du Pasino à St Amand les eaux n'a pas été soumis à l'avis du SAGE.



Il est répondu que les projets non soumis à déclaration loi sur l'eau ne sont pas transmis au SAGE.

Niveaux piézométriques :

Monsieur LEFORT qui effectue les suivis piézométriques de surface sur le territoire présente ensuite le bilan du suivi piézométrique du mois d'avril qui est plutôt positif :

- 56 % des piézomètres sont au-dessus de la normale calculée sur la période 1999-2023 ; 31 % en-dessus. Pas de record ni dans un sens, ni dans un autre. On est dans une situation meilleure que l'année passée à la même période. Il précise qu'avec les dernières années sèches, la normale a été tirée vers le bas.
- Une petite moitié des piézos sont en décharge de moins de 10cm / une grosse moitié en recharge : de 40 à 80 cm en forêt domaniale, d'environ 10 cm ailleurs.

Prochain rendez-vous:

- Le 13 juin 2023 : commissions thématiques « Amélioration des connaissances et partage de la ressource » à Wallers
- Le 4 juillet 2023 : CLE élargie du SAGE (plénière) à Raches, tous les élus et techniciens du territoire du SAGE Scarpe aval sont invités.

Contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la CLE du 16 décembre 2022, il n'y aura pas de CLE le 10 mai 2023.

Annexes

Note technique: PLU Raimbeaucourt

Note technique : Dossier d'autorisation environnementale quartier Sabatier à Raismes